
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin Beauce le 10 janvier 2012, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

Est absente :

Madame Éva Böröcz, conseillère.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2012-01-01

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Déclaration des intérêts pécuniaires;
3. Procès verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011 – Adoption;
4. Procès verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2011 - Adoption;
5. Affaires découlant des séances du conseil du 6 décembre 2011;
6. Reconduction du pacte rural – Appui;
7. Correspondance;

8. Finances

- 8.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement;
- 8.2 Règlement n° 271 déterminant les taux de taxes pour l'année financière 2012 – Adoption;
- 8.3 Infotech, logiciel comptable Sygem – Banque d'heures;
- 8.4 Taxes impayées, année financière 2010 – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes;

9. Rapport des comités du conseil

9.1 Bâtiments et propriétés municipales

9.1.1 Rapport du représentant;

9.2 Voirie et aqueduc

9.2.1 Rapport du représentant;

9.3 Environnement

9.3.1 Rapport du représentant;

9.4 Urbanisme

- 9.4.1 Rapport du représentant;
- 9.4.2 Plan et règlements d'urbanisme- État d'avancement des travaux;
- 9.4.3 Compte rendu de la réunion du CCU du 18 et 26 octobre et 23 novembre 2011;
- 9.4.4 Sécurité Canine Provinciale – Entente de service;

9.5 Culture et patrimoine

9.5.1 Rapport de la représentante;

9.6 Loisirs

9.6.1 Rapport de la représentante;

9.7 Transport et transport adapté

9.7.1 Rapport du représentant;

9.8 Sécurité civile et prévention des incendies

9.8.1 Rapport du représentant;

10. Période de questions;

11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article n° 359 de la Loi sur les élections et référendum les membres du conseil déposent leurs déclarations.

2012-01-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2011

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2011 tel que déposé.

ADOPTÉE

2012-01-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2011

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2011 tel que déposé.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU 6 DÉCEMBRE 2011

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions des séances du 6 décembre 2011.

2012-01-04

6. RECONDUCTION DU PACTE RURAL- APPUI

CONSIDÉRANT qu'un Québec rural dynamique et prospère est fondamental à la cohésion sociale et à la bonne santé économique de tout le Québec;

CONSIDÉRANT que la *Politique nationale de la ruralité* est un signal clair de la reconnaissance du monde rural et des communautés locales comme étant une partie essentielle et stratégique de la société et de l'identité québécoise;

CONSIDÉRANT que cette politique mise sur la mobilisation des communautés et la création d'une synergie entre les élus, les acteurs du développement et tous les citoyens dans le but de générer des projets et des idées novatrices adaptées à leurs spécificités;

CONSIDÉRANT que la *Politique nationale de la ruralité*, adoptée en 2001, était dotée d'une enveloppe de 90 M \$ et prévoyait la mise en place des pactes ruraux,

qui constituent aujourd'hui un succès salué par l'ensemble de la société québécoise;

CONSIDÉRANT que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la *Politique nationale de la ruralité* dont le succès a été amplement reconnu par l'*Organisation de coopération et de développement économiques* dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT que dans cet examen des politiques rurales du Québec, l'*Organisation de coopération et de développement économiques* suggère également de renforcer le rôle des MRC pour accroître les performances de la *Politique nationale de la ruralité*;

CONSIDÉRANT que la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* (PNR 2), assortie d'un budget de 280 M \$, vise à assurer le développement des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités et à garantir l'occupation dynamique du territoire québécois;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de nombreuses représentations de la Fédération Québécoise des Municipalités, le gouvernement du Québec s'apprête à dévoiler sa stratégie sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT que grâce aux efforts de la Fédération Québécoise des Municipalités, le premier ministre a annoncé, lors de son discours inaugural en février 2011, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT que l'actuelle *Politique nationale de la ruralité* arrive à échéance dans moins de deux (2) ans, et qu'elle constitue un levier essentiel pour le développement de l'ensemble des milieux ruraux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités souhaite que la stratégie et la loi-cadre sur l'occupation dynamique et la vitalité des territoires soient complémentaires à la *Politique nationale de la ruralité*, sans toutefois la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de s'engager à renouveler la *Politique nationale de la ruralité* après 2014 selon le modèle actuellement en vigueur, c'est-à-dire en s'appuyant sur la MRC pour la mise en œuvre des pactes ruraux;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que cette politique soit adoptée en complément de l'adoption d'une stratégie sur l'occupation dynamique des territoires, et non en intégrant l'une à l'autre;

DE RALLIER l'ensemble des partenaires de la ruralité autour de ces objectifs.

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Lettre datée du 20 décembre 2011 du député Stéphane Bergeron à l'endroit du président de la Commission de représentation électorale du Québec déplorant le refus d'accoler le nom de Marguerite d'Youville à celui de Verchères, nom de la circonscription électorale.

8. FINANCES

2012-01-05

8.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes du mois de janvier au montant de 62 792.12\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

2012-01-06

8.2 RÈGLEMENT N° 271 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement de taxation n° 271.

ADOPTÉE

2012-01-07

8.3 INFOTECH, LOGICIEL COMPTABLE SYGEM – BANQUE D'HEURES

CONSIDÉRANT l'utilisation du logiciel SYGEM pour la comptabilité;

CONSIDÉRANT l'assistance requise;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Infotech la plus récente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'ACHETER une banque de 14 heures au coût de 980 \$ plus taxes, sans date limite.

ADOPTÉE

2012-01-08

8.4. TAXES IMPAYÉES 2010- AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LA PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONFORMÉMENT à l'article n° 1022 du *Code municipal*, le directeur général dépose la Liste des taxes impayées au Conseil;

CONFORMÉMENT à l'article n° 1023 du *Code municipal* le directeur général, selon l'ordre reçu du Conseil, remettra avant le 31 janvier 2012 au *bureau de la MRC de Marguerite d'Youville*, de même qu'au bureau de la *Commission scolaire des Patriotes*, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2010 et avant;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

DE FAIRE PARVENIR la liste approuvée par le Conseil aux instances spécifiées afin de soumettre en **VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**, telle qu'elle est reproduite ci-après.

COMPTES DE TAXES EN RETARD POUR 2010				
Propriétaire	Désignation	Solde	Intérêts	TOTAL
BLAIN JACQUES	406-P	734.81\$	135.60\$	870.41\$

ADOPTÉE

9. COMITÉS DU CONSEIL

9.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

9.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis informe la population sur la planification des futurs locaux dans le cadre du pacte rural.

9.2 VOIRIE ET AQUEDUC

9.2 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement.

9.3 ENVIRONNEMENT

9.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis informe la population sur les rencontres avec les fournisseurs de système de traitement des eaux usées collectif comme individuel.

9.4 URBANISME

9.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir rubrique suivante.

9.4.2 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME - SUIVI DES TRAVAUX

Le directeur général informe la population que le plan et les règlements d'urbanisme sont à l'étape d'un dernier examen par les membres du comité consultatif d'urbanisme.

2012-01-09

9.4.3 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCU DU 18 ET 26 OCTOBRE ET DU 23 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes rendus du comité réuni les 18 et 26 octobre et le 23 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER ledits comptes rendus.

ADOPTÉE

2012-01-10

9.4.4 SÉCURITÉ CANINE PROVINCIALE – ENTENTE DE SERVICE

CONSIDÉRANT l'offre de service de Sécurité Canine Provinciale datée du 27 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu:

D'ADHÉRER à l'entente proposée Sécurité Canine Provinciale aux tarifs proposés, pour une durée de 1 an;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tout document relatif à l'entente.

ADOPTÉE

9.5 CULTURE ET PATRIMOINE

9.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Aucun développement depuis la séance précédente.

9.6 LOISIRS

9.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Sylvette Savaria invite la population à s'inscrire aux activités hivernales et à participer à la Fête des neiges et au souper spaghetti qui auront lieu samedi le 21 janvier 2012.

9.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE

9.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

9.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES

9.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Monsieur Alain Jacques questionne à nouveau sur le permis émis concernant la propriété du 200, chemin de la Beauce.

2012-01-11

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beaugard
Secrétaire-trésorier
Directeur général